

**Bulletin d'Inscription**  
**Action Collective TPE / PME 2018 – Hautes-Pyrénées**  
**SOUDAGE**

**Informations relatives à l'entreprise**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP Ville : \_\_\_\_\_  
 N° Siret : \_\_\_\_\_  
 Contact : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_  
 Effectif : \_\_\_\_\_

**Organisme de formation**

Pôle formation UIMM Adour  
[afpiadour.tarbes@metaladour.org](mailto:afpiadour.tarbes@metaladour.org)

Marie-Hélène DOMINGUES/ Tél. : 05 62 37 21 91

**Soudage, tous types de procédés**  
**De l'initiation au perfectionnement**

**En cochant cette case, je réalise ma demande de gestion et de financement à l'ADEFIM Midi-Pyrénées et j'ai bien pris en compte la mention ci-dessous :**

« L'OPCAIM règle les coûts pédagogiques liés à la formation à laquelle vous inscrivez un ou plusieurs de vos salariés, vous faites, à travers le présent document, la demande à votre OPCA, de prendre en charge cette formation ».

Votre OPCA, à travers sa délégation régionale l'ADEFIM Midi-Pyrénées, vous informera de la prise en charge accordée. **Les heures d'absence donneront lieu à une refacturation de l'ADEFIM.**

Vous vous engagez à libérer les stagiaires afin qu'ils puissent assister à l'action de formation.  
 Même financées, les actions de formation collectives ont un coût : toute annulation de dernière minute sera susceptible de vous être directement facturée par l'organisme de formation.

Pour les entreprises en régime plus de 11 salariés, les frais de gestion s'élèvent à 3% du cout pédagogique.

Fait à \_\_\_\_\_  
 Le \_\_\_\_\_  
 Signature de l'employeur et cachet

Informations stagiaires à renseigner au verso

